



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014

du Département de santé et de l'action sociale

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RI

Un projet novateur pour renforcer le suivi et l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RI a été mis en place avec le Service de l'emploi, l'ORP de Lausanne et le Service social de Lausanne. Ce dispositif a pour but d'allier les compétences des assistants sociaux et des conseillers en placement œuvrant dans une unité commune.

2240 jeunes ont été inscrits au programme de Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD) depuis son début en 2006. Compte tenu du succès de ce programme, le Conseil d'Etat avait validé fin 2013 le lancement d'un projet-pilote destiné aux plus de 25 ans, qui vise leur insertion par la formation (projet FORMAD). Ainsi, une première volée de 69 personnes a pu démarrer à la rentrée 2014.

Prestations complémentaires Familles

Depuis son lancement, plus de 1600 familles working-poor inscrites au RI ont pu être orientées vers les PC Familles. Au total, plus de 4000 familles ont pu bénéficier de ce nouveau régime depuis son lancement en 2011. A fin 2014, ce sont près de 2'800 familles qui bénéficient chaque mois des PC Familles. Le projet-pilote Coaching Famille (CoFa) s'est poursuivi et il permet à des familles au RI qui ont un revenu lié à une activité lucrative d'accéder aux PC Familles en bénéficiant d'un coaching professionnel.

Soutien aux proches aidants

La campagne de sensibilisation s'est poursuivie en 2014 avec son parrain Philippe Jeanneret. Le 30 octobre s'est déroulée la troisième journée annuelle des proches aidants en collaboration avec le canton de Genève.

Prévention du surendettement

En complément au programme de prévention contre le surendettement, le Conseil d'Etat a validé la mise en œuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité en 2014. Son but est de pouvoir assainir davantage de situations financières de ménages surendettés par l'entremise d'un prêt.

Logement

Le SPAS a lancé en partenariat avec la fondation Apollo un nouveau projet visant à créer dans le nord du canton des dispositifs d'appui au logement, pour des populations ayant des difficultés d'accès au logement. Un projet lausannois de logements modulaires démarrera début 2015 et a le soutien du SPAS. 50 logements supplémentaires dans les communes de Lausanne, la Tour-de-Peilz et Allaman sont planifiés pour être mis à disposition des populations défavorisées.

Programme PIMEMS de modernisation des EMS

Grâce au financement de l'Etat, 129 lits d'EMS ont été construits ou transformés en 2014. Ces réalisations ont permis de créer 54 lits supplémentaires et d'en remplacer 75. A ces projets, s'ajoute l'ouverture d'une Structure de préparation et d'accompagnement à l'hébergement (SPAH) de 30 lits à La Rozavère (Lausanne). Six projets ont été soumis au Conseil d'Etat en 2014, soit : La Vernie (Crissier), Pré-Pariset (Pully), Les Oiseaux (Lausanne), Les Hirondelles (Clarens – acquisition et études), Mont-Riant (Yverdon) et L'Arbre de vie (Ste-Croix). La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie et des travaux ont été effectués pour quelque CHF 7.0 millions en 2014.

Une gouvernance unique pour l'Hôpital Riviera-Chablais

L'année 2014 a vu la mise en place d'une gouvernance unique chargée de gérer tous les sites qui doivent à terme intégrer l'hôpital intercantonal. Le nouvel Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRC) constituera le cœur d'un nouvel ensemble hospitalier du Chablais. Il remplacera deux hôpitaux, l'hôpital Riviera et l'hôpital du Chablais, et réunira cinq sites de soins hospitaliers. A terme, l'HRC se composera d'un nouveau site de soins aigus et d'urgences de 304 lits situé à Rennaz, au cœur de la région, et de deux centres de traitements et de réadaptations de 75 lits chacun, avec des antennes de proximité à Vevey et Monthey. Le projet architectural à Rennaz a quant à lui été retardé par une décision de justice. Le nouvel hôpital ne devrait pouvoir ouvrir ses portes qu'en 2018 au plus tôt.

Soins infirmiers: un bachelor en cours d'emploi dès la rentrée 2015

Le canton de Vaud a instauré une nouvelle formation Bachelor HES-SO en Soins infirmiers en cours d'emploi à la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV). Les professionnel-le-s de la santé se verront proposer, dès septembre 2015, des

perspectives intéressantes pour compléter les rangs des infirmier-ère-s diplômés HES. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pénurie en personnel soignant inscrite dans le programme de législation du Conseil d'Etat. Le projet fera l'objet d'une évaluation après une première phase pilote de 5 ans.

Développement de la recherche au CHUV

Le CHUV va se doter d'un laboratoire de production cellulaire pour l'immunothérapie, grâce à un crédit de 18,5 millions de francs voté par le Grand Conseil pour sa construction. Sa localisation au Biopôle 3 à Epalinges s'avèrera optimale, car elle permettra également de regrouper sur le même site les compétences d'équipes spécialisées en immunologie et vaccinologie.

Dans le domaine de la schizophrénie, le Centre des neurosciences psychiatriques verra ses laboratoires relogés sur le site de Cery, grâce à un crédit de 22,3 millions de francs.

Constructions sur la Cité hospitalière

Les démolitions en vue de la création de l'Hôtel patient sur la Cité hospitalière ont débuté. Le projet Agora a été mis à l'enquête et l'appel d'offres est en cours d'achèvement.

41.1 Appui au chef du département

41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre et de Président du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique.
- Lancement et gestion de projets transversaux

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Appui au Président du Conseil d'Etat pour veiller à la cohérence et au suivi de la politique gouvernementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Appui au Chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.
- Coordination du système de contrôle qualité sanitaire et social

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Usagers de certaines prestations sociales

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Secrétariat général (SG-DSAS)

Groupes de prestations

41.2 Ressources humaines

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Secrétariat général (SG-DSAS)

Groupes de prestations

41.3 Informatique

41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Etablissement du budget du SG, coordination au niveau des services du département.
- Tenue de la comptabilité générale du département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget du département (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.
- Développement du dispositif de contrôle interne.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).
- SCL (Facture sociale).

41.5 Politique sociale

Les missions générales imparties à la section Politique sociale sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre, voire se charger du développement et de la mise en oeuvre de certains projets transversaux.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale cantonale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Elle doit aussi développer, piloter et mettre en oeuvre des projets transversaux impliquant différents services ou départements et relevant du domaine des politiques sociales et de la prévention.

Systeme d'information

- Extraire et consolider les données du Datawarehouse RDU.
- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec Statistique Vaud).
- Veiller à la cohérence, à la complétude et à la qualité des bases de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

Projets transversaux

- Assurer la gouvernance et le support du revenu déterminant unifié
- Concevoir et mettre en oeuvre la politique départementale en matière de prévention sociale ciblée ou transversale.
- Développer le concept cantonal de porte d'entrée pour le dépôt de requêtes en vue d'une amélioration de l'égalité des personnes en situation de handicap.

Affaires intercantionales

- Assurer les contacts avec d'autres cantons, la Confédération et les autres organismes-clés de la politique sociale suisse.

Expertise et organisation

- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences. Assurer le secrétariat du Conseil de politique sociale.
- Veiller et contribuer à garantir la cohérence des politiques sociales des services du DSAS dans le cadre de la politique départementale.
- Soutenir les services dans les travaux du renouvellement du système d'information départementale gérant les prestations sociales et sanitaires.
- Appuyer le SPAS dans le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation de la politique d'action sociale en faveur des adultes ayant des difficultés sociales et/ou économiques, notamment les chômeurs en fin de droit, les créanciers d'aliments, les personnes handicapées, les réfugiés statutaires et les victimes d'infraction.
- Appuyer le SASH dans la production de certains relevés statistiques et sur demande dans la mise en oeuvre de projets transversaux.

Etudes et recherches

- Mise en oeuvre et suivi du projet de recherche "trajectoires de pauvreté et parcours des ménages modestes dans le canton de Vaud" en collaboration avec des partenaires universitaires.

- Concevoir et réaliser le rapport social de la législature
- Assurer une veille stratégique en matière de recherche et de développement des politiques sociales sur les plans international, fédéral et cantonal.
- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes d'accompagnement et de pilotage de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS en cas d'intérêt pour le département.
- Etablir des analyses statistiques du RI : analyses périodiques et ad hoc sur demande du Chef du DSAS ou du SPAS.

Documentation

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Participer à la vulgarisation de la politique sociale cantonale.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV et usagers des prestations sociales
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, CSIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique sociale).

Les activités liées à la législature présidentielle ont été prises en charge de manière approfondies et coordonnées, en collaboration étroite avec la Chancellerie, permettant au Président du Conseil d'Etat de disposer de l'information nécessaire pour faire face à sa fonction.

La mise en oeuvre du RDU occupe encore une partie importante de notre activité. Le système d'information spécifiquement créé pour harmoniser les différentes prestations sociales, d'aide au logement et les bourses d'études constitue une avancée technique importante bien que d'une grande complexité. Ce nouvel outil de calcul et de gestion a fait l'objet d'un audit mandaté par la DSI, complété d'un audit du CCF. Ils ont montré des faiblesses dans cet outil et des pistes pour y remédier. Le travail de la DSI dans ce sens a commencé et devrait se terminer en 2015.

Par ailleurs, un grand projet informatique, couvrant les institutions sanitaires et sociales, et permettant de remplacer les outils informatiques obsolètes actuels, a été lancé, en collaboration avec la DSI et les différents services métier du DSAS, DFJC, DIS et DIRH. Ce projet va se prolonger durant les prochaines années vu l'ampleur des activités concernées et la complexité de leurs gestions harmonieuses et efficaces.

La mise en place du programme de prévention sociale et d'encouragement précoce ciblé "apprendre en jouant, petits:pas" va de l'avant de manière satisfaisante. Une quarantaine de familles ont commencé le programme à Lausanne et une vingtaine autre est sur le point de démarrer dans la Broye. Une étude sur les effets des accords de la libre circulation des personnes au sein de l'UE sur le revenu d'insertion a été menée. Par ailleurs, deux conférences-débats sur des thèmes de politique sociale ont été organisées : une autour de la projection du film "Mamans de choc" et une sur l'égalité des genres dans le travail social. Le premier volet de l'enquête longitudinale "Trajectoires de pauvreté et parcours des ménages modestes dans le canton de Vaud" a été réalisé en collaboration avec le Pôle de recherche National LIVES et Fors. Plus de 800 ménages ont participé à cette première enquête et seront suivis dans le temps. Un congrès à l'Université de Lausanne a réuni plus de 200 participants autour du thème des politiques de lutte contre la pauvreté. Il s'agit du troisième congrès que le SG-DSAS organise en partenariat avec l'EESP, l'IDHEAP, l'UNIL, le PNR Lives et FORS réunissant praticiens, universitaires et représentant-e-s de l'administration dans un dialogue fructueux.

Sur le plan sanitaire, le nouveau concept de soins des requérants d'asile RESAMI, fruit de la collaboration du DECS et du DSAS, a été mis en place, sous la supervision du SG-DSAS et la direction de la PMU. Une deuxième et dernière partie de sa mise en oeuvre aura lieu en 2015.

L'unité financière a suivi et coordonné au sein du DSAS la mise en oeuvre progressive du nouveau système d'information financier (SAP). En outre, elle développe au SG DSAS un système de contrôle interne (SCI) qui doit aboutir à une certification.

Pages internet du DSAS

- www.vd.ch/dettes: entrée thématique "Prévention du surendettement" sur le site internet de l'Etat de Vaud
- www.vd.ch/familles: Entrée thématique "Familles" sur le site internet de l'Etat de Vaud
- www.vd.ch/documentation-social: Base de données bibliographique du cDoc

Autres sites internet

[Annuaire statistique de Statistique Vaud](#)

[Guide social romand, partie vaudoise \(fiches socio-juridiques et adresses sociales\)](#)

Rapports et feuilles d'information

Rapport social 2011

Plaquette "Participation des communes aux dépenses sociales" (édition 2012)

CPS info

Rapport trimestriel RI : ressources des bénéficiaires et dynamique du système

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Chancellerie d'État (CHANC)
Groupes de prestations
301.1 Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du Conseil d'Etat et services.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Chancellerie d'État (CHANC)
Groupes de prestations
301.2 Information et communication

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Productions régulières: site internet officiel de l'Etat, site intranet de l'Etat, publications imprimées officielles
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production ponctuels pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

Chancellerie d'Etat

La chancellerie d'Etat, en appui au président du Conseil d'Etat, a assuré la planification et le suivi du programme de travail du gouvernement ainsi que la préparation de ses nombreux engagements et séances (39 séances). 1458 décisions ont été rendues.

En 2014, un effort particulier a été porté sur la conduite du projet en cours de refonte du système d'information de l'exécutif et du législatif (SIEL), en collaboration étroite avec le Secrétariat général du Grand Conseil, la DSI, les Archives cantonales, le SJL et les secrétariats généraux des départements.

La chancellerie d'Etat a préparé le bilan de l'action gouvernementale à mi-législature.

En 2014, le BIC a:

- diffusé 390 communiqués et notes aux rédactions
- diffusé 84 invitations à des conférences de presse / événements divers
- publié 157 nouvelles en page d'accueil du site www.vd.ch
- publié 108 nouvelles en page d'accueil du site intranet
- édité 9 éditions de La Gazette (dont 2 imprimées selon l'ancienne formule et 7 selon la nouvelle formule en ligne).

La veille médiatique et la nouvelle revue de presse sont opérationnelles. Le contenu et la forme de la FAO ont été améliorés. La présence de l'Etat sur les réseaux sociaux commence à se développer.

Archives cantonales

Une part essentielle des réflexions et des travaux de l'institution a été consacrée à la conduite parallèle de trois objets cruciaux et à plusieurs égards interdépendants : l'archivage électronique (mise en place progressive de la politique générale en ce domaine), la numérisation (« travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents historiques menacés ») et la densification du bâtiment (2e étape). Mener simultanément ces trois projets sans préjudice à l'accomplissement des missions ordinaires des Archives cantonales vaudoises (ACV) a exigé une mobilisation sans pareille de tout le personnel et un recours accru à du personnel auxiliaire et mandataire pour faire face à toutes les obligations. Le 1er et le 3e objets doivent déboucher sur la rédaction en 2015 de deux Exposés des motifs et projets de décrets (EMPD). Quant au 2e objet, il est dans sa phase d'exécution, l'EMPD correspondant ayant été adopté par le Grand Conseil le 12 mars 2013. La nouvelle dépendance hiérarchique à la Chancellerie d'Etat, depuis le 1er janvier 2014, a permis de rapprocher l'étude sur la chaîne décisionnelle des autorités exécutives et législatives (projet BLEU SIEL) et celle sur l'archivage électronique, l'une et l'autre combinées couvrant tout le champ du cycle de vie des documents.

Archivage électronique

En ce qui concerne l'archivage électronique, l'étude est dans la phase de conception du futur système d'information des ACV. Sur la base des nouveaux processus métier définis à la fin de l'année 2013, l'ensemble des exigences métier du futur système ont été définies. Elles permettront de dresser l'architecture logique et fonctionnelle de celui-ci, puis de rédiger le cahier des charges des offres qui permettront d'estimer le coût du projet d'archivage électronique définitif. Parallèlement, la question du choix des sites pilotes a été abordée ; le projet BLEU SIEL devrait être le principal d'entre eux.

Numérisation

S'agissant de la numérisation, les adjudications ont été signées le 20 janvier, tant pour l'externalisation de la numérisation des registres de paroisses et d'état civil (1560-1875) que pour l'installation d'un pôle numérique aux ACV, destiné en premier lieu à la numérisation des collections des cartes et plans, souhaitée depuis près de 15 ans. Les travaux externalisés ont été réalisés de mars à novembre. Les contrôles réalisés ont révélé certains problèmes de qualité (essentiellement des pages manquantes) et une procédure de correction (« rework » partiel) a été définie avec l'entreprise concernée : elle débutera en janvier 2015. La partie « pôle numérique » du projet a vu la fin des travaux d'adaptation des locaux, suivis en juillet de l'installation des appareils, deux scanners A0 et A1 avec leurs accessoires. De septembre à la fin de l'année, les logiciels Limb Server (traitement d'images) et Limb Maestro (gestion et administration) ont été implémentés, les espaces disques pour le stockage des images configurés, les données préexistantes migrées, les bugs repérés lors des contrôles corrigés, les formations nécessaires dispensées aux membres du personnel fixe des ACV concernés. Deux postes d'opérateur ont été mis au concours et pourvus à la fin de l'année : les futurs collaborateurs entreront en fonction en avril 2015, pour des mandats limités à deux ans. Enfin, compris dans le budget du même EPMD, les travaux liés à la migration des bases de données DAVEL et PANORAMA de la version 4.3 à la version 5.1 du logiciel scopeArchiv ont aussi été effectués en 2014.

Sans lien direct avec ce qui précède, le projet de numérisation par les Mormons de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798, débuté en 2009, suit son cours, financé par l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, les ACV mettant un local à disposition de l'opérateur et assurant les travaux de préparation, d'accompagnement et de contrôle de l'opération. En 2014, 303'392 prises de vue ont été réalisées, portant le total à 1'913'595. La création du pôle numérique des ACV permettra notamment d'assurer la maîtrise de la conservation et de la diffusion de ce patrimoine documentaire.

Densification

La 1^e étape de la densification des dépôts des ACV, votée par le Grand Conseil en 2006, a été limitée aux besoins urgents, une 2^e étape étant prévue dès 2011. Celle-ci n'a pas pu être réalisée à ce jour, au risque de parvenir prochainement à saturation des dépôts. Un EMPD est en cours de rédaction depuis juillet 2014, en collaboration avec le SIPAL, et son adoption espérée à l'été 2015 au plus tard. Le projet prévoit le remplacement de tous les rayonnages fixes du 4^e étage par des rayonnages mobiles, ainsi qu'une installation de contrôle du climat pour les fonds photographiques et une amélioration de la sécurisation des accès aux locaux.

Mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement

Les ACV sont fortement impliquées, depuis avril 2013, dans les réponses aux demandes d'information présentées par des personnes ayant fait l'objet de mesures coercitives (le plus souvent, placements de mineurs dans des familles d'accueil ou des institutions) entre le début du 20^e siècle et 1980. Elles ont travaillé d'abord en concertation avec le Bureau cantonal de médiation administrative, puis dès le 1^{er} juillet 2014 avec le Centre de consultation LAVI (Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions) du canton de Vaud. Elles ont agi avec le souci permanent de la recherche de la vérité et du plus grand nombre de faits documentés, en conformité avec les attentes de la Table ronde organisée par le Délégué fédéral pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. Au 31 décembre 2014, 106 demandes étaient parvenues aux ACV, dont 98 traitées et 8 encore en suspens. D'autres sont attendues en 2015. Ce dossier délicat, sur un thème politiquement et socialement sensible qui a vu récemment l'aboutissement d'une initiative populaire au niveau fédéral et le dépôt d'un postulat au Grand Conseil, charge considérablement l'équipe restreinte des ACV : le temps de traitement d'une demande, compte tenu des longues recherches nécessaires pour reconstituer les faits et comprendre les raisons des mesures prises, dépasse fréquemment la journée.

Directives sur l'archivage

La nouvelle version du corpus des 13 directives DRUIDE sur l'archivage, préparée par les ACV afin d'adapter celles-ci aux dispositions de la nouvelle loi sur l'archivage, a été adoptée par le Conseil d'Etat le 22 janvier 2014, en même temps qu'une adaptation du règlement d'application de la loi définissant des délais de protection prolongés pour certaines catégories d'archives très spécifiques (Grand Conseil, Registre foncier, Ordre judiciaire, Ministère public et Police cantonale). Ces nouvelles règles ont été intégrées aux démarches internes et externes destinées à la promotion et à l'application de la loi et de son règlement, en particulier les cours « La gestion et l'archivage des documents dans l'administration cantonale » et « Loi sur l'archivage : principes et conséquences pour les communes », dispensés par les ACV dans le cadre du CEP.

Accroissement des fonds / Eliminations

20 services ou offices de l'Etat ont versé un total de 350 mètres linéaires (m.l.) de documents, dont 84 en provenance du Registre foncier, 66 du Service pénitentiaire, 63 de divers hôpitaux (en particulier psychiatriques), 57 de l'ex-Service des bâtiments et 44 de la Division état civil.

Appliquant rigoureusement les critères de tri élaborés en collaboration avec les services concernés et protocolés dans les calendriers de conservation, les ACV ont parallèlement autorisé l'élimination de 4'185 m.l. de documents parvenus au terme périmés (soit 92 % de documents éliminés pour 8 % versés).

En matière d'archives privées ou para-administratives, les ACV reçoivent presque quotidiennement des propositions de dons (voire de dépôts, rarement admis), notamment en complément de fonds déjà existants. Au terme d'évaluations strictes, 65 entrées, dont 23 concernant de nouveaux fonds, ont totalisé 201 m.l. Il faut signaler en particulier celui de la Fondation Profa (ancien Centre médico-social de Pro Familia, autonome depuis 1984), ainsi qu'un important complément du fonds de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques concernant le traitement des orphelins et les placements d'enfants au 20^e siècle, à mettre en relation avec les recherches relatives aux mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement mentionnées ci-dessus.

Collections de la Fondation vaudoise pour le patrimoine scolaire

Engagées depuis 2013, les négociations concernant la donation à l'Etat de Vaud des collections de la Fondation vaudoise du patrimoine scolaire ont abouti à un accord de principe de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Les ACV, le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire et la Bibliothèque cantonale et universitaire-Lausanne sont chargées, dans un partenariat harmonieux, de la prise en charge des collections, de leur inventaire et de leur mise à disposition publique, dans un délai de 3 ans (2015-2017). Les ACV s'occuperont en particulier des archives manuscrites (cahiers, etc.), cartes, plans, gravures et photographies, ainsi que des sons et films en collaboration avec la Cinémathèque suisse.

Inventaires

Parallèlement au classement et à l'inventaire des fonds encore dépourvus d'instruments de recherche (en principe parce qu'entrés récemment), la transformation des anciens inventaires d'archives dactylographiés en notices informatiques

détaillées et indexées se poursuit, par des procédures semi-automatiques, voire entièrement manuelles pour les cas les plus complexes. Au 31 décembre 2014, 69 % des fonds conservés aux ACV disposaient d'inventaires entièrement informatisés et 29 % d'inventaires anciens dont une copie pdf est accrochée à une notice informatique au seul niveau du fonds, les 2 % restants étant en attente de traitement. 58'052 nouvelles notices ont été créées dans la base de données, pour un total de 384'838 (tous niveaux de description confondus).

En décembre, la base DAVEL, qui contient les inventaires des fonds conservés aux ACV, a été rattachée au portail Internet Archivesonline, qui permet une recherche simultanée dans les fonds de 21 institutions suisses, dont 3 Archives cantonales romandes (voir : <http://www.archives-online.org/search.aspx>).

Exposition annuelle / Manifestations publiques

La concordance des commémorations de 1814 (Congrès de Vienne, qui a entre autres décisions consacré la souveraineté du canton de Vaud, contestée par Berne), 1914 (début de la Première guerre mondiale) et 1964 (Expo 64 à Lausanne) a incité les ACV à consacrer leur exposition annuelle au thème « Mémoire et commémoration ». Pour la première fois, un cycle de cinq conférences a été organisé en lien avec l'exposition. Autre nouveauté, la réalisation d'un dossier pour les écoles.

Pour la 5e fois de leur histoire, les ACV ont accueilli l'assemblée générale de l'Association des archivistes suisses, après les éditions de 1933, 1953, 1964 et 1986. Avec 200 participants, le record de fréquentation a été battu.

Deux autres manifestations publiques ont consacré le rôle des ACV dans leurs missions conservatoires et scientifiques :

- le 17 novembre, en présence du conseiller d'Etat Pascal Broulis et du chancelier d'Etat Vincent Grandjean, la signature officielle des conventions de dépôt des archives de Richard Niklaus Coudenhove-Kalergi (1894-1972), pionnier de l'idée européenne, et de Vittorio Pons (1910-1995), secrétaire générale de l'Union paneuropéenne ;
- le 5 décembre, dans une salle du Grand Conseil comble, le vernissage du 13e et dernier volume du Dictionnaire historique de la Suisse, dans lequel figure la notice « Vaud » ; en sa qualité de conseiller scientifique pour le canton de Vaud depuis 1991, M. Coutaz a coordonné la rédaction de celle-ci et en a signé deux chapitres.

Bilan du programme de législature 2007-2012

www.vd.ch/2012-2017 Programme de législature 2012-2017

Archives cantonales vaudoises

Depuis 1996, les Archives cantonales établissent des statistiques détaillées de leur consultation, qu'elles ont commentées dans un de leurs dossiers thématiques en 2009. Elles sont à l'origine de la démarche en cours au sein de la communauté des archivistes suisses de publier des statistiques au niveau national. Depuis novembre 2012, l'ensemble des statistiques depuis 1996 figure sur le site Statistique Vaud, et continuera d'être alimenté d'une année à l'autre,

<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DocID=7470&Language=F>

Chaque année, les Archives cantonales publient un Rapport d'activité spécifique consultable en ligne

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/rapport-annuel/>

Chaque rapport d'activité est accompagné d'un dossier thématique, également consultable en ligne,

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/dossiers-thematiques/>

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)

Groupe Impact

Groupes de prestations

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Groupe Impact
Evénements marquants, évolutions significatives

Relevé de l'activité du groupe Impact
du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2014

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre total d'entretiens	359	304	295	302	463	464	401	590	506	512	486

Détail :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nouveaux cas	81	83	92	93	107	128	117	129	115	116	125
Médiations	25	23	32	32	35	33	28	32	30	32	28
Investigations	3	9	7	9	8	9	7	7	12	8	11
Coachings					4	3	0	3	3	2	1
Interventions d'équipe					13	13	10	7	5	2	5
Présentations /Formations						8	6	6	5	6	8

42.0 Administration générale du SASH

42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation, développements informatiques.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CCAF, CCAVS, AVASAD, OAI), suivis administratifs et politique des dossiers.
- Participation à des projets ou commissions inter départementaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SG-DSAS
- Services du DSAS
- Autres autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil)
- Autorités communales
- CCAVS
- CPEV
- OAI
- RP
- AVASAD
- CCAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...)
- Autres services de l'ACV (SPEV, SAGEFI, etc.)
- Conseil de politique sociale
- Agences d'assurances sociales
- Organismes subventionnés
- Médias

professionnelle à domicile des proches aidants.

- Conduite des travaux visant à transférer la prestation d'organisation des camps de vacances pour enfant en situation de handicap de la fondation Coup de Pouce à Incieme Vaud.

Prestations complémentaires

- Finaliser la démarche visant à proposer au Conseil d'Etat le nouveau catalogue des prestations PCG (prestations cantonales de guérison)/RFM (remboursement frais maladie) post-RPT (en lien avec le SPAS et la CCAVS (caisse cantonale AVS)
- Réponse à la motion Roulet et augmentation des MDP effective au 01.01.2015.
Pour les personnes résidant dans un établissement à mission socio-éducative ou psychiatrique, le MDP s'élèvera à Fr. 320.- dès le 1er janvier 2015 puis à Fr. 400.- dès le 1er janvier 2016. Cette mise en vigueur différée permettra de répartir la croissance des charges liées à sa mise en application sur deux exercices.
S'agissant des personnes résidant dans un établissement à mission gériatrique et/ou psychiatrique de l'âge avancé, le MDP sera de Fr. 275.- dès le 1er janvier 2015.

Amélioration de la couverture d'assurance de la population

- Couverture en matière de soins dentaires pour les enfants en formation : mise en consultation d'un projet de prise en charge et suivi des frais dentaires des enfants.

Politique de la vieillesse

- Dans le cadre des travaux de rédaction de la réponse au Postulat Uffer sur l'action sociale gérontologique, organisation de trois Forums régionaux "Communes et seniors" visant à échanger sur les défis socio-démographiques de ces prochaines années, ainsi que sur les mesures en place et à développer visant l'intégration sociale d'une population vieillissante.

Bénévolat

- Réalisation des travaux de rédaction pour la réponse à un Postulat sur le bénévolat organisé.
- Réalisation, en coordination avec le BIC, d'une page sur le bénévolat sur le site internet de l'Etat de Vaud.
- Signature d'une convention de subventionnement avec Bénévolat Vaud.

CPEV

Retraites populaires

- Participation aux travaux ayant permis la conclusion d'une convention d'information entre l'Etat et Retraites populaires

- Décision de planification de l'introduction progressive d'une prestation d'évaluation et d'orientation pour les proches aidants dans l'ensemble des CMS dès 2015.
- En collaboration avec STATVD, mise en route des travaux pour l'édition d'un rapport statistique sur les familles en 2015

43.0 Administration générale du SPAS

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service, gestion stratégique.
- Ressources humaines, gestion financière, gestion administrative.
- Support juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations).
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat (Grand conseil) et externes.
- Participation à des projets et commissions inter-départementaux.
- Support système d'information.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du SPAS.
- Chef du DSAS.
- Secrétariat général du DSAS.
- Autres Services du DSAS et de l'ACV.
- Autorités cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil).
- Autorités communales + ARAS.
- Conseil de politique sociale.
- Autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Organismes ou institutions subventionnés.
- Conférences intercantionales (GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS).
- Associations diverses.
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.

43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les Autorités d'application, sécurisation du RI.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OCTP).
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département ou du service (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des Autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion des dispositifs et projets visant la prévention du recours au RI ainsi que l'appui social et l'insertion des bénéficiaires du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

Pilotage cantonal du RI

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR.
- Communes.
- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

Descriptif

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions administratives.
- Déterminations pour le Tribunal cantonal.
- Procédures judiciaires de recouvrement (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement). Recouvrement national et international.
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par les débiteurs.
- Etat de Vaud.
- Tribunal cantonal.
- Collaborateurs du service.
- Ordre judiciaire.
- Ordre des avocats vaudois - barreau.
- Office fédéral de justice, Berne.

43.3 Etablissements socio-éducatifs

Descriptif

- Préavis, propositions.
- Planification, statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière, conseil socio-éducatif.
- Gestion des aides individuelles.
- Pilotage des dispositifs d'indication et de suivi.
- Supervision des projets d'infrastructure.
- Médiation, négociations.

Gestion financière

- Subventions et aides individuelles.

Objectifs

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et les établissements socio-éducatifs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, établissements socio-éducatifs et ateliers protégés subventionnés par le SPAS.
- Etat de Vaud: CIVESS, SASH, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP, AEIP.

43.4 Aide aux victimes d'infractions

Descriptif

- Préavis, propositions, études dans le domaine de l'aide aux victimes et en ce qui concerne la prise en charges des auteurs de violences, y compris prévention du passage à l'acte et prévention de la récidive.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des aides aux victimes, en coordination avec le SJL et Profa-Centre LAVI, et en tenant comptes des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL).
- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes de Profa-Centre LAVI.
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles de Profa-Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et des contributions aux frais pour une aide à plus long terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons (Conférence régionale 1).
- Refacturation intercantonale (prestations fournies par des centres de consultations situés à l'extérieur du canton de domicile).
- Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes de Profa-Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.
- Subventions aux organismes agissant dans le domaine de l'aide aux victimes et de la prévention de la récidive des auteurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes de violence, auteurs de violence.
- Etat de Vaud: SJL, Polcant, SPJ.
- Office fédéral de la justice, autres cantons romands.
- Fondation Profa-Centre LAVI.

43.5 Régions de l'action sociale

Descriptif

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation continue du personnel des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR.

Action sociale vaudoise

Insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RI

Parmi les axes de la lutte contre l'augmentation du nombre de dossiers au RI, un accent particulier a été mis ces dernières années sur l'insertion socioprofessionnelle. Ainsi, afin de renforcer le suivi et l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RI, en adaptant notamment les critères d'aptitudes au placement, un projet novateur, en partenariat avec le Service de l'emploi, l'ORP de Lausanne et le Service social de Lausanne a été préparé tout au long de l'année 2014. Ce dispositif a pour but d'allier les compétences des assistants sociaux et des conseillers en placement œuvrant dans une unité commune. Son ouverture est prévue pour le 1er février 2015 et se situe au sein de l'ORP de Lausanne. Il prendra en charge les nouveaux bénéficiaires du RI et fera l'objet d'une évaluation afin de pouvoir juger de sa pertinence et de son éventuelle pérennisation et généralisation au canton.

Initié en 2006, le programme Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD) permet aux jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation, puis à être soutenu durant toute la durée de celle-ci. Ce soutien s'inscrit autour de quatre axes (scolaire, professionnel, socio-administratif et personnel). Ainsi, depuis le début du programme, 2240 jeunes ont été inscrits dans le programme depuis son lancement. 304 jeunes ont été inscrits pour la volée 2014/2015. Compte tenu du succès de ce programme, le Conseil d'Etat avait validé en fin 2013 le lancement d'un projet-pilote visant l'insertion par la formation des bénéficiaires de plus de 25 ans (projet FORMAD). Ainsi, une première volée de 69 personnes a pu démarrer à la rentrée 2014.

Depuis son lancement, plus de 1600 familles working-poor inscrites au RI ont pu être orientées vers les PC Familles. Le projet-pilote Coaching Famille (CoFa), initié en 2012, a fait l'objet d'une évaluation dans le courant de l'année 2014. L'objectif de ce dispositif est de permettre à des familles au RI qui ont un revenu lié à une activité lucrative d'accéder aux PC Familles en bénéficiant d'un coaching professionnel. Le but est l'augmentation de leurs revenus afin qu'elles puissent se maintenir aux PC Familles ou être autonomes financièrement au terme du suivi. A fin 2014, 93 participants sont arrivés au terme du programme. 43 d'entre eux se maintiennent aux PC Familles et 15 sont autonomes financièrement. Le taux de réussite s'élève à 62 %.

Prévention sociale

Depuis 2007, le programme de prévention contre le surendettement a pour objectifs d'intervenir, d'informer et de sensibiliser la population sur la problématique. Il s'agit également d'inciter les personnes confrontées à cette problématique de faire appel le plus rapidement possible aux spécialistes du désendettement. Le programme est composé d'une large palette d'actions. En complément à ce programme, le Conseil d'Etat a validé la mise en œuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité. Le but de ce fonds est de pouvoir assainir par un prêt davantage de situations financières de ménages surendettés. Ce fonds a été doté d'un capital initial provenant de la dissolution de fonds dont les missions étaient devenues obsolètes. L'octroi des premiers prêts doit être effectif dès le 1er février 2015.

Logement

Le SPAS a lancé en partenariat avec la fondation Apollo un nouveau projet visant à créer dans le nord du canton des dispositifs d'appui au logement, pour des populations ayant des difficultés d'accès au logement, analogue à des dispositifs déjà existants à Lausanne et à Vevey. Afin de réduire l'hébergement de bénéficiaires du RI en hôtel, le SPAS a soutenu un projet lausannois de logements modulaires qui doit démarrer en début 2015. Par ailleurs, la collaboration avec un promoteur privé a permis au SPAS de mettre à disposition de la fondation Apollo et de la fondation Le Relais 50 logements supplémentaires dans les communes de Lausanne, la Tour-de-Peilz et Allaman pour des populations défavorisées.

Victimes d'infractions

Le Conseil d'Etat, préoccupé par la problématique de la traite des êtres humains, a pris la décision d'ouvrir une structure vaudoise offrant une prise en charge pour les victimes de traite des êtres humains. Le SPAS a été chargé de concevoir un tel dispositif. Une association a été constituée en octobre 2014 (ASTREE) pour répondre à ces objectifs. Cette structure viendra en appui au Centre LAVI pour la détection et la prise en charge des victimes. Elle offrira également une structure d'hébergement, laquelle doit ouvrir au 1er janvier 2015.

Lutter contre l'augmentation des violences (y compris la violence domestique) figure parmi les priorités du Programme de législation 2012-2017 du Gouvernement vaudois. En réponse à l'augmentation des cas de violences et à l'évolution démographique, les budgets pour les prestations d'aide aux victimes d'infraction ont augmenté fortement ces dernières années. Dans le domaine spécifique de l'hébergement des femmes victimes de violence domestique, le Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) a pu augmenter son nombre de places.

Révision du cadre législatif

Une révision de la Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Cette révision concerne le Bureau cantonal de la médiation des patients et des résidents ou usagers d'établissements sanitaires et d'établissements socio-éducatifs (devenu le Bureau cantonal de la médiation santé-handicap), ainsi que la Commission d'examen des plaintes des résidents. Cette dernière a été fusionnée avec l'instance ad hoc du domaine de la santé.

Un nouveau règlement donnant suite à la révision de la LAIH du 1^{er} janvier 2013 a été validé en décembre 2014 par le Conseil d'Etat. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce nouveau cadre réglementaire permet de favoriser une diversification et une flexibilisation des prestations fournies par les Etablissements socio-éducatifs (ESE). Il décrit les conditions cadres dans lesquelles s'exerce la surveillance des ESE. Il intègre de nouvelles dispositions relatives aux dispositifs cantonaux d'indication et de suivi, il précise le traitement des excédents de charges et de produits des ESE et intègre un chapitre consacré aux infrastructures. De plus, ce nouveau règlement consacre le SPAS « Office de liaison du canton de Vaud », dans le cadre de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS). Cette compétence était auparavant dévolue au SPJ.

Le Dispositif cantonal d'indication et de suivi pour les personnes en situation de handicap (DCISH)

Un nouveau Dispositif cantonal d'indication et de suivi pour personnes en situation de handicap (DCISH), qui s'adresse aux personnes en situation de handicap (déficience mentale, physique ou multiple) qui souhaitent accéder aux prestations fournies par les établissements socio-éducatifs (ESE) pour adultes, avait été lancé en avril 2012. L'évaluation de ce nouveau dispositif avait été confiée à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) qui a remis son rapport en septembre 2014. Ce rapport ainsi que les partenaires confirment l'adéquation et l'utilité de ce dispositif. Quelques adaptations sont proposées. Sur cette base, le dispositif est pérennisé.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)
Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/spas

www.vd.ch/dettes

www.vd.ch/handicap

48.0 Conduite SSP

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SAGEFI
- SJL
- SPEV

48.1 Hôpitaux et urgences

48.1 Hôpitaux et urgences

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

Descriptif

Suivi et adaptation des politiques

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

Pilotage et encadrement

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrats de prestations CHUV, hôpitaux de la FHV et cliniques inscrites sur la liste LAMal.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Suivi des Etablissements intercantonaux de droit public.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

Négociation, attribution de subvention, controlling

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de conventions avec d'autres cantons.
- Approbation des conventions tarifaires entre assureurs et fournisseurs de prestations.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CHUV
- Etablissements intercantonaux de droit public

- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public
- Cliniques privées
- Services de secours préhospitaliers
- Centrale 144
- Fondation pour la garde médicale
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence
- Association vaudoise des cliniques privées (Vaud cliniques)
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Syndicats
- Préfectures
- Communes vaudoises
- Polices cantonale et communales
- Pompiers
- Services de santé publique des autres cantons
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Conférences intercantionales
- Interassociation de sauvetage (IAS)
- Service sanitaire coordonné

48.2 Services médico-sociaux

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

Descriptif

Suivi des adaptations des politiques medico-sociales

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

Pilotage et encadrement

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'AVASAD et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.

Negociations, attribution de subvention, controlling

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'AVASAD et aux réseaux de soins.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle CIVESS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

Conduite de programmes cantonaux

- Orientation des patients et soins palliatifs.
- Politique cantonale Vieillesse et Santé
- Politique cantonale de santé mentale
- Programme cantonal de soins palliatifs
- Programme cantonal Diabète

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (AVASAD).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients.
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- SPITEX Suisse (OSAD privées).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.3 Professionnels et autres agents

48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux polycliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

Descriptif

Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

Pilotage et encadrement

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.
- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicaments.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.

- Laboratoires d'analyses.
- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJC, SPEV, CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées vers la population.

Descriptif

Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.

Négociations, attribution de subventions, controlling

- AVASAD, Profa, Liges de la santé, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

Autorisation, surveillance et sanctions

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

Conduite de programmes cantonnals et intercantonaux

- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, Fourchette verte, poids corporel sain.

Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (information sur les urgences, sur les droits des patients, etc.).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Ligues de la santé.
- Espaces Prévention.
- AVASAD.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales, l'alcoolisme et dans la prévention du SIDA.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.

- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA).
- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).
- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- PMU.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- RTS, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

48.5 Médecine du personnel

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

Descriptif

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

Stéphanie Monod prend la tête du Service de la santé publique

Le Conseil d'Etat a désigné Stéphanie Monod cheffe du Service de la santé publique à partir du 1er mars 2014. Sa grande expérience dans le domaine de la gériatrie permettra au Service de la santé publique de faire face aux évolutions démographiques de notre société, et notamment au vieillissement de la population. Les défis sont en effet majeurs pour le système de santé. Dans ce cadre, les actions de prévention doivent être renforcées. Le système de soins doit aussi aller vers un décloisonnement des prestataires et des acteurs de santé et proposer une organisation des soins intégrée et centrée sur le patient. Il s'agira aussi, aux yeux de la nouvelle cheffe de service, de proposer une médecine humaniste qui tienne compte des besoins et aussi des souhaits des personnes qui font face à la maladie.

Rapport de l'OBSAN: la santé des Vaudois sous la loupe

L'Observatoire suisse de la santé (OBSAN) a livré en juin les résultats vaudois de l'Enquête suisse sur la santé menée en 2012. Parmi les bonnes nouvelles, la majorité des Vaudois se sent en bonne voire en très bonne santé. La consommation d'alcool est en baisse et le nombre de fumeurs n'a pas augmenté. On observe toutefois, avec notamment le vieillissement de la population, une augmentation des problèmes de santé de longue durée. Les problèmes psychiques sont également en hausse dans le canton. Pour faire face à ces défis, les autorités cantonales ont rappelé l'importance de renforcer les actions de prévention ainsi que la coordination des soins.

Programme PIMEMS de modernisation des EMS

Grâce au financement de l'Etat, 129 lits d'EMS ont été construits ou transformés en 2014 (Le Grand Pré à Cheseaux, Pré Fleuri au Mont-sur-Lausanne et Le Marronnier à Lutry – 2ème partie). Ces réalisations ont permis de créer 54 lits supplémentaires et d'en remplacer 75. A ces projets, s'ajoute l'ouverture d'une Structure de préparation et d'accompagnement à l'hébergement (SPAH) de 30 lits à La Rozavère (Lausanne). Six projets ont été soumis au Conseil d'Etat en 2014, soit : La Vernie (Crissier), Pré-Pariset (Pully), Les Oiseaux (Lausanne), Les Hirondelles (Clarens – acquisition et études), Mont-Riant (Yverdon) et L'Arbre de vie (Ste-Croix).

La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Entre 2009 et 2014, 67 bâtiments ont été mis en conformité et des travaux sont en cours dans 18 autres bâtiments. Pour l'année 2014, des travaux ont été effectués pour quelque CHF 7.0 millions. De nouveaux chantiers devraient débuter dans 3 autres EMS.

L'Etat de Vaud présente son action au salon Planète Santé

L'Etat de Vaud s'engage pour le maintien à domicile, le rapprochement des acteurs de la santé et le renforcement des actions de prévention. Il a présenté son action du 13 au 16 novembre au salon Planète Santé Live. Les enjeux de la politique sanitaire y étaient présentés, avec un focus sur la prévention et le nécessaire rapprochement des acteurs de la santé. Les visiteurs, très nombreux, ont pu s'informer sur les droits des patients ainsi que sur le déploiement de la cybersanté. Un espace présentait les activités de promotion de la santé dans les établissements scolaires. Des acteurs de la compagnie Le Caméléon ont donné vie au stand et rappelé l'importance d'être acteur de sa propre santé. Une nouvelle brochure sur les chiffres clés de la santé a été distribuée à cette occasion.

Une gouvernance unique pour l'Hôpital Riviera-Chablais

L'année 2014 a vu la mise en place d'une gouvernance unique chargée de gérer tous les sites qui doivent à terme intégrer l'hôpital intercantonal. Le nouvel Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRC) constituera le coeur d'un nouvel ensemble hospitalier du Chablais. Il remplacera deux hôpitaux, l'hôpital Riviera et l'hôpital du Chablais, et réunira cinq sites de soins hospitaliers. A terme, l'HRC se composera d'un nouveau site de soins aigus et d'urgences de 304 lits situé à Rennaz, au coeur de la région, et de deux centres de traitements et de réadaptations de 75 lits chacun, avec des antennes de proximité à Vevey et Monthey. Le projet architectural à Rennaz a quant à lui été retardé par une décision de justice. En effet, le Tribunal cantonal vaudois a annulé la décision d'adjudication des travaux de construction du futur hôpital en raison de vices de formes dans la procédure de marchés publics. Le nouvel hôpital ne devrait pouvoir ouvrir ses portes qu'en 2018 au plus tôt.

Une convention intercantonale pour l'Hôpital intercantonal de la Broye

Les décisions des Grands Conseils vaudois et fribourgeois, prises en fin d'année 2013, d'adhérer à la Convention intercantonale sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Vaud-Fribourg ont permis aux Conseils d'Etat des deux cantons de procéder à la mise en place de la nouvelle institution. Le Conseil d'Etat de la Broye a été nommé et est entré en fonction au printemps 2014. Une Commission interparlementaire chargée de la haute surveillance de l'établissement a également

été nommée et a pu siéger à deux reprises durant l'exercice. Le Conseil d'Etablissement a repris les rênes de l'institution et conduit la mise en place des structures opérationnelles, sous la surveillance des deux Conseils d'Etat.

Soins infirmiers: un bachelor en cours d'emploi dès la rentrée 2015

Le canton de Vaud a présenté en octobre une nouvelle formation Bachelor HES-SO en Soins infirmiers en cours d'emploi à la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV). Les professionnel-le-s de la santé se verront proposer, dès septembre 2015, des perspectives intéressantes pour compléter les rangs des infirmier-ère-s diplômés HES. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pénurie en personnel soignant inscrite dans le programme de législature du Conseil d'Etat. Le caractère innovant d'un tel programme devrait rapidement faire ses preuves. Le projet fera l'objet d'une évaluation après une première phase pilote de 5 ans.

Un nouveau site internet pour les réseaux de soins

Le nouveau site www.reseaux-sante-vaud.ch est en ligne depuis le mois de novembre. Son identité visuelle ainsi que les appellations harmonisées des quatre réseaux de soins symbolisent la volonté des autorités d'améliorer la coordination des services de santé ainsi que l'accessibilité de l'information. Couvrant chacun l'une des quatre grandes régions du canton, les réseaux de soins regroupent les services d'aide et de soins à domicile, les établissements médico-sociaux, les hôpitaux de soins aigus ou de réadaptation, de nombreux médecins libre-praticiens et d'autres prestataires de soins ainsi que les communes. Ils contribuent à la réalisation de programmes cantonaux de santé publique, tels que les Bureaux régionaux d'information et d'orientation (les BRIOs), le développement des soins palliatifs ou encore les centres de la mémoire.

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Service de la santé publique (SSP)
Sources d'informations complémentaires

Site internet du Service de la santé publique du canton de Vaud www.vd.ch/ssp

Données de référence, rapports, etc: Rubrique "Publications" du site internet du Service de la santé publique www.vd.ch/ssp
www.vd.ch/prevention

Activités de soins

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des principaux éléments des activités de soins du CHUV et de leur évolution jusqu'en 2014.

L'activité d'hospitalisation somatique du CHUV a continué à croître entre 2013 et 2014 (+3.2% de cas), alors que l'activité d'hospitalisation psychiatrique a légèrement diminué (-2.3%) pour la même période.

Ceci est à mettre en relation avec le fait que les attentes de réadaptation et de placement somatiques ont légèrement diminué (-6.7% à -4.7% respectivement), libérant des lits pour l'activité somatique aiguë alors qu'une partie croissante des lits de psychiatrie sont occupés par des patients en attente d'une place dans un EMS spécialisé, ce qui limite la possibilité de prendre en charge de nouveaux patients.

En 2013, en moyenne, plus de 3'000 personnes sont venues chaque jour au CHUV pour une prise en charge ambulatoire dans un ou plusieurs services. L'activité occasionnée par ces visites augmente ces dernières années à un rythme soutenu (+5.5% entre 2013 et 2014).

Les données 2014 sont à considérer comme provisoires, le bouclage pour 2014 n'étant pas encore achevé

Activité d'hospitalisation - Synthèse		2011	2012	2013	2014	variation 2013-2014	variation 2011-2014
Activité totale hospitalisation et hébergement	cas traités	45'857	46'322	46'226	47'445	2.6%	3.5%
	journées de l'exercice	455'307	470'673	476'395	487'644	2.4%	7.1%
Activité somatique	cas traités	40'754	41'290	41'471	42'797	3.2%	5.0%
	journées de l'exercice	319'416	324'754	327'141	339'016	3.6%	6.1%
Activité psychiatrique	cas traités	5'103	5'032	4'755	4'648	-2.3%	-8.9%
	journées de l'exercice	135'891	145'919	149'254	148'629	-0.4%	9.4%

Activité d'hospitalisation - Détail		2011	2012	2013	2014	variation 2013-2014	variation 2011-2014
Hospitalisation somatique aiguë	cas traités	37'278	37'648	38'022	39'384	3.6%	5.6%
	journées de l'exercice	262'608	266'669	272'104	284'959	4.7%	8.5%
Hospitalisation de réadaptation somatique	cas traités	1'414	1'555	1'467	1'553	5.9%	9.9%
	journées de l'exercice	31'662	34'867	33'029	33'845	2.5%	6.9%
Attentes de réadaptation	cas traités	1'531	1'511	1'429	1'333	-6.7%	-12.9%
	journées de l'exercice	12'632	12'238	10'883	10'362	-4.8%	-18.0%
Attentes de placement somatiques	cas traités	531	576	553	527	-4.7%	-0.8%
	journées de l'exercice	12'514	10'980	11'125	9'849	-11.5%	-21.3%
Hospitalisations psychiatrique	cas traités	4'824	4'705	4'419	4'312	-2.4%	-10.6%
	journées de l'exercice	102'946	103'191	106'050	103'804	-2.1%	0.8%
Attentes de placement psychiatriques	cas traités	202	218	224	230	2.8%	14.0%
	journées de l'exercice	10'361	10'732	11'257	12'913	14.7%	24.6%
Hébergement médico-social (Soerensen- La Rosière dès 2012)	cas traités	77	109	112	105	-6.3%	36.4%
	journées de l'exercice	22'584	31'996	31'947	31'912	-0.1%	41.3%

Activité ambulatoire	2011 (*)	2012	2013	2014	variation 2013-2014	variation 2011-2014
Visites au CHUV (moyenne/jour)	2'771	2'896	2'999	3'149	5.0%	13.6%
Activité facturée (points)	249'671'246	263'813'927	283'088'650	298'590'318	5.5%	19.6%

(*) y inclus l'activité du CePO

Plan de désengorgement

Afin de faire face aux situations régulières d'engorgement, le CHUV a optimisé les processus internes de gestion des flux et a travaillé avec les partenaires de la FHV, ainsi qu'avec plusieurs cliniques privées, afin d'améliorer les transferts inter-hôpitaux.

A relever également l'ouverture de 2 lits de soins continus supplémentaires et l'exploitation optimale, dès le début 2014, des 20 lits de médecine interne ouverts en novembre 2013 à l'Hôpital Beaumont.

Ressources humaines et compétences

Dotation en personnel

L'augmentation des effectifs du CHUV reste très stable (+321 EPT en 2014) et elle est liée à l'augmentation de l'activité. Le chiffre record de 3'000 naissances pour la maternité en est un exemple.

L'augmentation de l'activité est elle-même corrélée à l'augmentation croissante de la population dans le canton (+1.8% en 2013).

Par ailleurs, l'augmentation du personnel administratif s'explique par l'intégration d'une partie du personnel de Longeraie, l'engagement de gestionnaires et de spécialistes en conduite de projet (pour 1/3), par le renforcement et la réadaptation des équipes dédiées aux supports finance et RH (1/10) et par une adaptation des effectifs de secrétariats (1/3).

Exploitation principale

EPT	2012	2013	2014	Evol. 2013-2014
Personnel médical	1'299	1'395	1'452	4.0%
Personnel infirmier	3'007	3'138	3'224	2.7%
Personnel médico-technique	879	916	955	4.3%
Personnel logistique	1'179	1'197	1'226	2.5%
Personnel administratif	1'113	1'173	1'267	8.0%
Personnel psycho-social	228	240	257	6.9%
Total	7'704	8'060	8'381	4.0%

Sur les fonds

EPT	2012	2013	2014	Evol. 2013-2014
Personnel médical	62	55	44	-20.1%
Personnel infirmier	40	44	37	-16.4%
Personnel médico-technique	351	400	418	4.5%
Personnel logistique	7	9	11	22.7%
Personnel administratif	58	70	74	5.1%
Personnel psycho-social	23	25	24	-5.0%
Total	541	603	607	0.6%

L'effectif du personnel sur fonds reste stable par rapport à 2013.

Les apprentissages

Département de la santé et de l'action Sociale (DSAS)
Hospices - CHUV
Sources d'informations complémentaires

www.chuv.ch